

CMCAS DE SEINE-SAINT-DENIS

COMPTE RENDU

de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2019

P.-V. n° 2019 – 01

Etaient Présents :

ARFAOUI Dalila	FO	GAUTHERON Daniel	CGT
ARTIGAUT Franck	CGT	GUILBOT Jean-Christophe	CGT
BEDNARZ Philippe	CGT	HODE Christophe	CGT
BONDET-LABORIE Philippe	FO	LEMAIRE Annick	CGT
BOURDON Gilles	CGT	LEKIEFFRE Eric	CGT
BRICHORY Brigitte	FO	MALARANGE Stéphane	CGT
CADIOU Christine	CGT	MULLER Alain	CFE-CGC
CAMPANA Anthony	CGT	NOGUES Nicolas	CGT
CHEVALLIER Thierry	CGT	POIRIER Pascal	FO
CONTRANT Sébastien	CGT	POUHAL Corine	CGT
CRÉTEL-JULUS Maryline	CGT	ROTH Cécile	CGT
CURCIJA Slavica	CFE-CGC	SOUMARE Hawa	CGT
DESMEE Claudine	CGT	VARACHE Yvette	CGT
FERGE Morgan	CGT	ZIEGLER Pascale	CGT

Assistaient également à la réunion : Xavier HYRON, Anne-Laure TACAFRED et Tatiana AVART.

ORDRE DU JOUR

2)	Approbation du Rapport Moral.....	3
1)	Approbation du PV n° 2018-01 de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2018	5
3)	Approbation du Rapport d'activités	5
4)	Approbation du rapport de la commission de contrôle financier.....	10
5)	Présentation de l'attestation d'audit de l'expert-comptable sur les comptes annuels 2018	11
6)	Approbation des comptes annuels 2018.....	11
7)	Approbation du rapport financier	12
8)	Élection des membres de la commission de contrôle financier	12
9)	Vœux des AG de SLVie	13
10)	Questions diverses.....	19

La séance est ouverte à 9 h 18.

Christine CADIOU (CGT) ouvre l'AG ordinaire et constate que le quorum n'est pas atteint. Elle propose d'attendre les derniers arrivants avant d'ouvrir l'AG extraordinaire.

La séance est levée à 9 h 20.

La séance est ouverte à 9 h 24.

Christine CADIOU (CGT) ouvre l'AG extraordinaire.

2) Approbation du Rapport Moral

Christine CADIOU (CGT) donne lecture du Rapport Moral :

« Comme vous le savez, nous avons été dans l'obligation de reporter cette assemblée générale qui était prévue le 31 mai. Le rapport moral qui suit reste d'actualité mais je peux le compléter en vous informant qu'une négociation a été engagée avec les directions sur l'accord des moyens bénévoles. Les sept CMCAS CGT d'Île-de-France ont été reçues par le SGE des IEG pour demander un avenant à cet accord qui tiendrait compte de la spécificité de notre région et de nos CMCAS. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande.

Le rapport moral a pour ambition de présenter la mise en œuvre du projet politique de notre CMCAS pour l'année 2019.

L'année 2018 a vu la mise en place de l'accord Moyens bénévoles. Cet accord signé par deux organisations syndicales, la CFDT et la CFE-CGC, détruit tout simplement la base de la gestion ouvrière créée par Marcel Paul. Pour notre CMCAS, cela représente 80 % des moyens bénévoles en moins. Sur les 23 correspondants présents aujourd'hui, il ne nous en resterait que cinq à temps plein pour gérer les plus de 20 000 bénéficiaires de notre CMCAS, soit un correspondant pour 4 000 bénéficiaires.

La seule vision d'une gestion ouvrière gérée par la CGT et réussissant à mettre en place un projet politique émancipateur rend fous les employeurs de la Branche et les syndicats d'accompagnement qui ont voté cet accord des moyens.

Une de nos priorités est la proximité, avec une implantation des SLVies au plus près des actifs et inactifs sur les 19 sites. Nous avons la volonté de préserver ce lieu de vie en mettant des correspondants dans chaque SLVie et en faisant vivre nos activités au plus proche des bénéficiaires.

Cependant, le constat est simple, la volonté des employeurs et de certains syndicats est contraire à nos besoins. Toutes les demandes de détachement pour les AG de SLVie ou de CMCAS sont une bataille, la preuve aujourd'hui suite au refus total des directions qui met en péril le bon fonctionnement de nos activités sociales. Toute nouvelle demande de remplacement de correspondant de SLVie suite aux différentes absences de congé, mutation ou départ en inactivité se heurte à un refus catégorique. Bref, ils veulent nous tuer, nous voler mais nous ne nous laisserons pas faire. Chaque bénéficiaire a son rôle à jouer dans la défense de notre statut et de nos activités sociales.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la restauration est gérée par les employeurs. Leur souhait est de s'en séparer le plus rapidement possible et, pour cela, ils passent des conventions avec des RIE privés qu'ils subventionnent plus que les restaurants CCAS, ceci afin que les agents désertent la restauration CCAS. Il faut savoir que des agents se voient refuser la création de leur carte de

restaurant CCAS et on leur donne la carte du RIE en échange. Pourquoi ? Par la suite, les employeurs nous expliqueront que ce n'est plus rentable, donc il faut s'en séparer. C'est simplement une honte de liquider la première activité sociale que rencontraient les bénéficiaires. À qui profite le crime ? La seule chose que l'on peut affirmer, c'est que les employeurs préparent un plan social sur la restauration CCAS et qu'une fois encore, certains syndicats les accompagnent gaiement.

Nous avons la responsabilité de faire vivre la proximité par le biais des SLVies, foyers et lieux culturels. Le projet politique aborde la question de l'activité de SLVie en précisant qu'il s'agit d'une activité sur le lieu de travail. Je rappelle que ce qui nous a conduits à le caractériser ainsi, c'est la volonté de reconstruire une vie sociale au sein des espaces de travail que les employeurs cassent sans cesse.

Concernant la communication, comme tout chantier, nous avons beaucoup de travail encore à faire et nous le faisons évoluer tout le temps. Les grands changements qui ont été mis en place ces dernières années sont le nouveau site internet qui évolue d'année en année avec une nette amélioration de notre visibilité avec plusieurs milliers de pages visitées tout au long de l'année, ce qui représente un grand intérêt des agents pour leurs activités.

Le journal MAG 93 est apprécié par le plus grand nombre. Nous donnons la possibilité aux agents de le recevoir par mail et de le visualiser sur le site internet. Pour les agents ne bénéficiant pas de l'outil informatique, l'envoi par courrier du journal est toujours d'actualité. L'évolution du journal va dans le sens de donner un maximum de visibilité sur les activités à venir ainsi que des retours d'activités qui viennent de se dérouler.

Notre journal permet de vous proposer des dossiers avec des thématiques en lien avec l'actualité sociale et culturelle mais aussi de vous faire découvrir des reportages sur vos activités vues de l'intérieur.

Aujourd'hui, il est nécessaire que les nouveaux agents s'approprient leurs activités sociales. Ils ne voudront y participer que s'ils les connaissent. À partir de notre histoire commune, nous leur proposerons de les amener à en prendre possession pour, à leur tour, les faire vivre et les défendre.

Notre projet politique se veut ouvert à tous. La question du handicap nous permet d'appréhender différemment la construction de nos activités. Aujourd'hui, nous apportons de l'aide matérielle en proximité par les aides du fonds d'action sanitaire et sociale. En plus de notre implication dans la création d'activités pour tous, nous continuons à construire nos activités de CMCAS avec une priorité d'accès aux personnes handicapées. En 2018, grâce à notre travail commun, plusieurs agents touchés par le handicap ont pu découvrir et participer à des activités émancipatrices ou des séjours.

La solidarité est au cœur de nos activités sociales. Nous déplorons des situations plus que critiques rencontrées en 2018 par la commission Mutuelle Solidarité. De plus en plus d'agents se retrouvent en grande difficulté financière et sociale. La commission a vu la demande d'aides encore plus importante et surtout de plus en plus d'agents demandent des hébergements d'urgence car ils se retrouvent tous simplement sans domicile fixe. De nombreux agents actifs et inactifs perdent du pouvoir d'achat d'année en année et vivent avec un salaire et une pension qui sont indécentes au vu des profits de nos entreprises.

À l'heure où les employeurs isolent encore plus les agents inactifs, nos activités sociales les rassemblent et leur proposent de poursuivre leur émancipation. De nombreuses activités sont organisées par la commission des Inactifs. Pour autant, les autres commissions les accueillent bien évidemment. Une autre forme de solidarité est de leur offrir des ateliers de prévention organisés par la commission Santé en lien avec l'antenne CAMIEG d'Île-de-France.

En 2018, les activités décentralisées ont rencontré un large succès et ont amené de nouveaux bénéficiaires, de tous horizons, à s'inscrire et découvrir les différents projets de diverses commissions. L'Arbre de Noël a reçu la ferveur des petits et des grands, qu'ils soient habitués ou nouveaux venus.

Je voudrais terminer en précisant que les activités sociales des électriciens et gaziers connaissent encore une énième fois une baisse de budget qui est orchestrée par les différentes entreprises de la branche, l'État premier actionnaire et certaines organisations syndicales qui ont comme orientation le tout bénéfice pour l'actionnaire au détriment de la santé et du bien-être des travailleurs. Le 1 % est encore une fois attaqué. C'est ensemble que nous devons défendre notre statut national, nos emplois et nos activités sociales.

Merci à tous les bénévoles, tous les camarades de SL Vie, au personnel de la CMCAS, sans oublier les bénéficiaires pour ce partage d'investissement social.

*Vive nos activités sociales
Vive le statut national. »*

Applaudissements.

Christine CADIOU (CGT) rappelle que seuls les délégués ont le droit de voter et soumet le rapport moral au vote.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité de 13 voix POUR.

1) Approbation du PV n° 2018-01 de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2018

Christine CADIOU (CGT) sollicite les éventuelles remarques et soumet au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2018 est validé à l'unanimité de 13 voix POUR.

3) Approbation du Rapport d'activités

Christine CADIOU (CGT) invite les présidents à donner lecture de leur rapport d'activité.

Annick LEMAIRE rejoint la séance à 9 h 37.

- **Enfance**

Philippe BEDNARZ (CGT) fait lecture du rapport d'activités de la commission Enfance, page 11 du dossier :

« La commission Enfance a pu maintenir ses activités pour l'année 2018 avec un budget de 140 000 €, soit une baisse de près de 13 % par rapport à l'année précédente.

Nous avons constaté des taux de participation aux activités assez disparates, comme l'annulation de la sortie à la base de loisirs de Cergy-Pontoise en juillet/août (un inscrit à 15 jours de l'activité), alors que, pour les vacances de printemps, 16 enfants ont pu découvrir le parc des Félines et qu'aux vacances de la Toussaint, le parc Astérix a réuni 55 enfants. De ce fait, faut-il ne proposer que des activités connues et reconnues qui sont à la une des spots publicitaires et des médias pour avoir un nombre important d'inscriptions ? C'est une question que devra se poser la commission pour 2019.

En marge de ces activités proposées pendant les vacances scolaires :

- *L'incitation à la lecture la Fée des mots reste stable avec 143 livres personnalisés distribués ;*
- *Le festival Les jeunes et les enfants d'abord voit son taux de participation augmenter d'année en année, avec 108 bénéficiaires présents dont 62 inscriptions ;*

- *L'Arbre de Noël a réuni près de 3 500 bénéficiaires pour cette activité familiale qui reste notre priorité.*

La commission Enfance remercie les nombreux bénévoles pour leur participation aux événements que sont l'Arbre de Noël, le festival Les jeunes et les enfants d'abord, ainsi que l'implication des fonctionnels de la CMCAS pour le bon déroulement et la réussite de ces activités.

La commission reconduira ses activités en 2019 en fonction des budgets accordés et des vœux émis par les bénéficiaires lors des assemblées générales de CMCAS ».

Christine CADIOU (CGT) s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport d'activités de la commission Enfance est adopté à l'unanimité de 14 voix POUR.

- **Action Sanitaire et Sociale**

Pascale ZIEGLER (CGT) présente, page 9 du dossier, le tableau des fonds communs de la CCAS, qui ne sont pas pris sur le budget de la CMCAS :

- L'aide aux familles : 847 demandes pour un montant de 658 206,93 € ;
- L'aide aux seniors : 36 dossiers pour un montant de 6 993,93 € ;
- L'aide aux personnes en situation de handicap : 16 dossiers pour un montant de 26 604,20 €.

La totalité des fonds communs représente 899 dossiers pour un montant de 690 805,06 €.

Elle présente, page 10 du dossier, le tableau des fonds propres de la CMCAS :

- Les aides Solidarité, des dossiers de bénéficiaires en difficulté présentés par les SLVies ou par les assistantes sociales : 66 dossiers pour 27 432,76 € ;
- L'événement Commission Territoriale pour 2 098,97 €, une conférence sur la maltraitance au travail et des personnes âgées ;
- Les classes transplantées : 44 dossiers pour 3 593,88 € ;
- L'aide à la naissance : 127 dossiers pour 24 990 € ;
- L'aide bons alimentaires : 27 pour 11 343,20 € ;
- L'aide au convoyage Pluriel Bleu Aînés, remboursée par la CMCAS ;
- L'aide à la psychomotricité : quatre pour 3 670 €

Le budget total de la commission ASS a été de 73 128,79 € pour 275 dossiers.

Elle fait lecture du mot de la présidente de la commission, page 10 du dossier :

« L'axe majeur de la commission reste la solidarité sous toutes ses formes. Maîtrise des difficultés rencontrées par les familles et financement de besoins en fonction des critères définis par les élus. La prise en charge financière totale ou partielle par la CMCAS des vacances jeunes dont les familles ont atteint le seuil de pauvreté.

Bénévoles pour le réseau solidaire : actuellement, il y a dix nouveaux bénévoles d'inscrits. Pour lancer une nouvelle formation, il faudrait au minimum 12 inscrits. Nous avons beaucoup de difficultés à faire fonctionner le réseau solidaire. Nous allons demander au service formation de la CCAS si la

formation peut être faite avec dix inscrits. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore réussi à mettre en place une permanence en conseil budgétaire. Certaines assistantes sociales essayent de le faire (elle précise qu'il s'agit des dossiers d'aide Solidarité traités, quand la commission s'aperçoit que le demandeur a un budget convenable mais qu'il n'arrive pas à le gérer).

La commission continue à participer aux actions de la commission territoriale. En 2018 a été organisée une journée sur le thème de la succession pour les personnes en situation de handicap à Paris dans les locaux de Mica Danse, avec une animation de leur part avec les enfants pendant la conférence et ensuite avec les familles l'après-midi (cette année, le 17 octobre, une conférence est organisée avec la commission territoriale sur l'automédication et la médecine douce et elle invite à s'adresser à Tatiana AVART avant le 5 octobre pour les inscriptions).

Pour 2018, l'action de prévention avec la CAMIEG a été la deuxième phase sur le thème du sommeil. La commission se demande si elle va poursuivre son partenariat avec la CAMIEG pour les actions de prévention car nous constatons que la CAMIEG nous met de plus en plus à l'écart. Les bénéficiaires passaient par leur SLVie ou la CMCAS pour s'inscrire à la conférence mais, dorénavant, la CAMIEG nous a informés que le courrier de réponse pour l'inscription sera envoyé directement à la CAMIEG. La CMCAS n'aura même plus de visibilité sur les inscrits. (Elle précise que la commission a lancé une enquête auprès des inactifs pour savoir ce qu'ils souhaiteraient comme action de prévention et elle envisagera de se passer de la CAMIEG, qui décide du thème alors que la CMCAS ne fournit au final que la salle et la convention. Si la CAMIEG maintient sa position, la commission préférera opérer elle-même).

La convention avec le CSF est renouvelée. »

Christine CADIOU (CGT) s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport de la commission ASS est adopté à l'unanimité de 14 voix POUR.

Thierry CHEVALLIER rejoint la séance à 9 h 46.

- **Jeunes agents**

Morgan FERGE (CGT) fait lecture du rapport d'activité, page 12 du dossier :

« La commission Jeunes Agents a pu réaliser quatre activités en fonction du budget 2018 qui lui avait été octroyé.

La première activité fut un week-end ski à Beaufort, qui fonctionne bien chaque année où elle est proposée et qui est très demandée par les jeunes. Nous avons pu permettre à 40 jeunes de partir pour un coût d'activité de 9 772,60 €, avec à la charge de la CMCAS 4 747,60 €.

La deuxième activité, et non la moindre de par son importance historique dans nos activités sociales, assurant un lien intergénérationnel et prônant nos valeurs "du par et du pour" est le Festival des Énergies de Soulac. 228 bénéficiaires de notre CMCAS sont partis à Soulac, et je dis "bénéficiaires" et non pas "jeunes" car cette activité est faite par les jeunes mais pour tout le monde. Les huit bâtisseurs de notre CMCAS ainsi que les nombreux bénévoles présents ont su tenir et assurer le bon déroulement du stand de la CMCAS 93 dans lequel jeunes, actifs et inactifs ont pu échanger sur nos entreprises, les activités sociales et partager un moment convivial et festif. Le coût de l'activité est toujours en cours de calcul suite à un litige avec la CCAS. Suite aux AG de SLVie et aux souhaits de nos bénéficiaires de tous âges confondus de défendre notre festival des Énergies, la commission Jeunes agents maintiendra le festival des énergies de Soulac pour l'année 2020 et le défendra.

La troisième activité, le High fly, aura permis aux 30 jeunes présents de découvrir cette toute nouvelle activité sensationnelle reproduisant l'effet de la chute libre pour un coût d'activité de 1 833 €, avec à la charge de la CMCAS 912 €.

Pour la quatrième et dernière activité, la commission Jeunes a souhaité organiser une soirée festive pour les jeunes de notre CMCAS à travers un after-work. Celui-ci s'est tenu le jeudi 9 novembre et a réuni 150 jeunes qui ont profité de l'ambiance chaleureuse et conviviale de la Chapelle des Lombards ainsi que des spécialités culinaires proposées par le chef présent pour l'événement, pour un coût d'activité de 10 693,94 €, avec à la charge de la CMCAS 9 448,94 €. »

Stéphane MALARANGE (CGT) a participé au festival de Soulac 2016 en tant que bénévole sur une semaine, se levant à 5 heures du matin et travaillant jusqu'à 15 heures. Il a eu la surprise de recevoir du chef de service de la CMCAS, signée de la Présidente, une demande de régularisation de 20 € à régler, sous peine de se voir supprimer ses droits à la CMCAS 93.

Morgan FERGE (CGT) renvoie à une décision du conseil d'administration : tous les participants à Soulac versent une participation financière. Les bâtisseurs paient donc 35 € pour tenir le stand et la CCAS facture les billets 20 €. Il ne s'agit donc que d'appliquer la décision du conseil d'administration. Il sait qu'en 2020, les bracelets des bénévoles de la CCAS seront à la charge de celle-ci.

Christine CADIOU (CGT) renvoie à la CCAS la décision concernant ses bénévoles, sachant qu'elle n'a pas informé le conseil d'administration de la CMCAS 93 qu'elle emmenait des bénévoles pour l'intendance. Les comptes relatifs à Soulac avec la CCAS ne sont pas clos à cause de cette discussion. Le conseil d'administration de la CMCAS avait décidé de n'accorder aucune gratuité et les bâtisseurs de la CMCAS 93, les bénévoles, les administrateurs et tous les autres ont payé leur bracelet 35 €, comme les autres. Elle a ensuite appris que les bénévoles de la CCAS payaient 20 € ou rien. La CMCAS 93 demande pour cette raison que la CCAS règle le problème pour ses bénéficiaires et refuse de prendre en charge les bénévoles de la CCAS, même s'ils sont sur la Seine-Saint-Denis. Le litige sur la question n'est donc pas terminé.

Maryline CRÉTEL-JULUS (CGT) ajoute ne pas avoir validé la décision, dont elle n'était pas informée, au niveau budgétaire.

Gilles BOURDON (CGT) voit un coût de 10 000 €, dont 9 500 € à la charge de la CMCAS, pour l'activité Chapelle des Lombards, un ratio largement supérieur aux autres.

Morgan FERGE (CGT) précise que l'activité a été mise en place avec le reliquat constaté. La commission Jeunes agents souhaitait un tarif unique de 15 € pour que l'activité soit accessible à tous. Avec un tarif socialisé, certains auraient dû payer 80 €, un prix non attractif qui aurait rendu l'activité moins intéressante pour l'ensemble des bénéficiaires.

Christine CADIOU (CGT) s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport d'activités de la commission Jeunes Agents est validé à l'unanimité de 14 voix POUR.

- **Loisirs et Culture**

Philippe BONDET-LABORIE (FO) fait lecture du rapport d'activités de la commission, page 13 du dossier :

« Notre commission s'attache le plus possible à adapter son offre d'activités aux besoins de nos bénéficiaires. Voici son bilan 2018. Les grands moments de l'année ont été les week-ends, traditionnels ou prolongés :

- *En premier lieu, l'Italie avec Florence : des prestations de haut niveau, une ville enchantée sous un soleil permanent, tous les ingrédients du succès, en famille ou non (il précise avoir eu d'excellents retours sur ce séjour des bénéficiaires et des encadrants et remercie la CMCAS d'offrir de telles prestations exceptionnelles) ;*
- *Même remarque pour les séjours à Center Parcs, qui ont été fortement plébiscités, tout comme les week-ends été au zoo de Beauval ou la réussite du ski à Val Cenis ;*
- *Dans un autre registre, les prestations Thalasso, spa et soins en hébergement institution : les bénéficiaires aiment ces formules "clef en main" qui laissent place au temps libre, au bien-être, sans oublier les moments de convivialité et de découverte ;*
- *Pour le volet « spectacles », nous avons proposé un peu moins d'activités dans le but de garantir le remplissage, la diversité et la proximité. Il y a encore quelques ajustements à effectuer pour être au plus près des souhaits des bénéficiaires. Ainsi, les représentations de Grease, Jamel Debbouze ou encore Katy Perry ont bien fonctionné tout comme le cabaret Brazil Tropical. Un peu moins d'attrait pour le concert Jazz à la Villette ou les activités théâtre (Silence on tourne), même si le projet culturel avec conventions/abonnements (notamment ce que propose Micadanse) est bien présent et plébiscité ;*
- *Les chapitres initiation, ballades/raisons, visites collectives et expositions (trottinette, danse africaine, karaoké, peinture Mary Cassatt au musée Jacquemart André, Game of Thrones, Mickaël Jackson...) demeurent prisés, avec présence de guides professionnels quand cela est possible ;*
- *Pour terminer, les activités annuelles, comme la traditionnelle Fête des droits de la Femme, restent incontournables, même si l'organisation reste difficile (planning, capacité et coût du spectacle) (la commission essaie de réfléchir à une formule plus économique qui visera peut-être un public moins nombreux) ;*
- *Enfin la billetterie. Le cinéma est toujours en forte demande tout comme les autres offres (SpeedPark, Le Manoir...).*

En conclusion, seulement trois activités (ballade Street Art, Atelier fleurs et Soirée Pantin) ont été annulées en 2018 sans pénalités faute d'inscrits ou suite à des problèmes de planning. Le budget pour l'année 2018 a été de 124 000 € (59 000 € + 65 000 € (versements reliquats et événementiel)), presque identique à 2017.

Je tiens à remercier pour leur contribution, le personnel de la CMCAS 93, les membres actifs de la commission et les encadrants des différentes activités que nous proposons. Merci aux bénéficiaires pour leurs retours positifs sur les activités et leurs suggestions. »

Christine CADIOU (CGT) s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport d'activités de la commission Loisirs et Culture est validé à l'unanimité de 14 voix POUR.

- **Inactifs**

Nicolas NOGUES (CGT) fait lecture du rapport d'activités de la commission en l'absence de son président :

« Le budget 2018 pour les activités était de 39 000 €. Nous avons pu obtenir l'aval pour organiser le repas des aînés qui a remporté un franc succès auprès des participants bien que des intempéries climatiques aient nécessité le report de l'activité au mois d'avril.

Voici les activités proposées :

- Repas des aînés le jeudi 8 février 2018, reporté le 14 avril 2019 (262 participants) ;
- Déjeuner croisière programmé le mardi 10 ou le jeudi 12 avril (non retenu par le CA) ;
- Visite spectacle Notre-Dame reportée au 28 juin (15 participants) ;
- Visite de la cité du cinéma le jeudi 17 mai (19 participants) ;
- Séjour en Corse du dimanche 3 au dimanche 10 juin (44 participants) ;
- Guinguette Martin-Pêcheur programmée le 25 ou le 27 septembre (non retenue par le conseil d'administration) ;
- Week-end à Florence du 6 au 9 octobre (49 participants) ;
- Visite spectacle Palais royal le mardi 16 octobre (annulée, nous n'avions que 5 inscrits) ;
- Visite du quartier chinois le jeudi 8 novembre (annulée, nous n'avions que 2 inscrits) ;
- Visite à Reims le jeudi 6 décembre (30 participants) ;
- Colis des aînés : 250 colis commandés ;
- École hôtelière Rabelais programmé le 11 décembre (activité reportée, suite à des problèmes avec le prestataire).

Notons que deux activités ont été annulées faute d'inscriptions suffisantes.

Face à la situation particulière des inactifs, comment mieux informer nos bénéficiaires ? ».

Gilles BOURDON (CGT) souhaite savoir pourquoi deux activités n'ont pas été retenues par le conseil d'administration.

Christine CADIOU (CGT) évoque le budget de la commission. En cette fin d'année 2019, le conseil prépare le budget 2020. Il ne pourra peut-être pas retenir toutes les propositions des inactifs, selon le budget qui pourra leur être alloué. Le conseil d'administration ne retient pas toutes les activités proposées, faute de budget. Il en va de même pour toutes les commissions. Elle s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport d'activités de la commission Inactifs est validé à l'unanimité de 14 voix POUR.

4) Approbation du rapport de la commission de contrôle financier

Michel BRUNEAU (CGT) indique que la commission s'est réunie le 27 mai 2019. Il rappelle qu'un audit financier est réalisé par le cabinet spécialisé 2AS, qui vérifie toute la comptabilité de la CMCAS. Le rôle de la commission n'est pas de refaire ce travail mais de rapprocher les orientations et le budget pour vérifier que les choix opérés correspondent aux orientations de la CMCAS. Il présente les membres de la commission.

À la date de la réunion de la commission, le rapport du cabinet comptable n'avait pas été publié. Il s'avère que, comme les années précédentes, les comptes annuels de la CMCAS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, de la situation financière de la CMCAS au 31 décembre 2018 ainsi que le résultat de ces opérations pour l'exercice clos à cette date, selon les normes nationales applicables. Il l'a vérifié à la réception du rapport du cabinet.

La commission constate cette année que les prévisions d'activités sont validées et les estimations financières très proches des résultats, contrairement à 2017, ce qui montre une approche intéressante du travail des commissions. La distribution de bons alimentaires, en croissance sensible, montre la dégradation sociale des conditions de vie des ouvriers droit des activités sociales, qui ne parviennent plus à vivre normalement de leur salaire ou de leur pension, ce qu'il juge scandaleux. Ces situations ne se retrouvaient pas il y a quelques années.

La CMCAS ne finance pas les loyers et cotisations sociales, considérant que les dispositions statutaires excluent la charge du loyer et que les cotisations sociales du personnel statutaire sont à la charge des employeurs. Cependant, pour faire face à toute éventualité, les employeurs n'étant plus dans les mêmes dispositions qu'il y a quelques années, les cotisations sociales du personnel sont provisionnées pour éviter tout défaut de paiement et de validation des droits.

Les membres de la commission ont contrôlé la caisse et constaté ce jour-là un écart de 2 €, qui s'explique par une petite dette d'une SLVie, réglée le lendemain. Il a donc attiré l'attention de la trésorerie pour éviter un petit décalage, qui n'est pas grave.

Christine CADIOU (CGT) s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence, met le rapport aux voix.

Le rapport de la Commission de Contrôle Financier est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

5) Présentation de l'attestation d'audit de l'expert-comptable sur les comptes annuels 2018

Maryline CRÉTEL-JULUS (CGT) a demandé au cabinet d'audit d'expliquer son rapport. En son absence, n'étant pas expert-comptable, elle se propose de noter les questions auxquelles elle n'aurait pas réponse, de les poser au cabinet et de communiquer leur réponse. Elle sollicite les questions.

6) Approbaton des comptes annuels 2018

Maryline CRÉTEL-JULUS (CGT) renvoie aux documents joints au dossier et sollicite les questions.

Gilles BOURDON (CGT) avoue ne pas comprendre les documents, qu'il n'a pas eu la possibilité de lire, et souhaite une synthèse.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) propose de laisser aux délégués le temps de lire le document.

La séance est suspendue de 10 h 12 à 10 h 26.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) sollicite les questions et, en l'absence, soumet au vote l'approbaton des comptes annuels 2018.

APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/12/2018 :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par unanimité des suffrages exprimés, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

AFFECTATION DU RESULTAT :

L'assemblée générale décide l'affectation du résultat déficitaire : 207 994.68 € de l'exercice clos le 31/12/2018 en réserves diverses activités

Cette résolution est adoptée par **13 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

7) Approbation du rapport financier

Christine CADIOU (CGT) soumet au vote le rapport financier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

8) Élection des membres de la commission de contrôle financier

Christine CADIOU (CGT) annonce que Fabienne BERNIA (pour FO), Michel BRUNEAU et Serge CHARPENTIER (pour la CGT) sont candidats à leur reconduction. Les syndicats CFDT et CFE-CGC n'ont proposé aucune candidature. Elle sollicite les candidatures de l'assemblée et, en l'absence, soumet au vote la reconduction de la commission actuelle.

Michel BRUNEAU (CGT), Serge CHARPENTIER (CGT) et Fabienne BERNIA (FO) sont élus membres de la commission de contrôle financier à l'unanimité de 14 voix POUR.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) fait lecture d'une déclaration :

« Je souhaiterais mettre l'accent, comme chaque année, sur l'importance et l'impact qu'ont les SLVies et les commissions. Nous ne devons pas relâcher l'effort d'inventivité en cours pour proposer de nouvelles activités permettant une participation plus importante d'agents et de leurs familles et leur implication dans les choix et les mises en œuvre de nos actions. L'engagement des agents des industries électriques et gazières nous permet de développer des activités aussi riches à partir d'un budget qui se réduit d'année en année. Cet investissement humain nous permet de créer ensemble des nouvelles richesses sociales et culturelles au service de toutes et de tous, de faire bien plus que si nous partagions les sommes allouées avec des simples chèques. Car nous le savons : dans une entreprise, le capital n'est qu'un outil au service du travail qui crée les richesses réelles. Posez une valise de billets sur la table ou achetez des machines et le lendemain, il n'y aura plus rien. Faites travailler des femmes et des hommes et l'avenir s'ouvre à vous. Dans les activités sociales, le budget qui nous est alloué est un outil et c'est l'engagement bénévole des militants des activités sociales et le travail des salariés qui les soutiennent qui créent de nouvelles richesses. En favorisant l'accès au sport, aux activités culturelles, à la prévention dans le domaine de la santé et du handicap et la solidarité et en permettant à de nouvelles idées de germer, nous faisons vivre le plaisir d'être tous ensemble et de nous enrichir mutuellement au niveau humain. C'est quand même autre chose que de partir chacun dans son coin avec un chèque !

Ce que je veux dire aussi, c'est que les présidents des commissions témoignent mieux, dans leurs rapports, de l'utilisation de l'argent qui est à notre disposition, comme ils ont pu le faire. La diversité et la qualité de notre communication vers les bénéficiaires sont à souligner. Elle permet de faire connaître toutes les activités sociales et de santé que nous mettons à disposition des agents et de leurs familles et le portage de nos valeurs humanistes. Il nous faut encore améliorer l'efficacité de chaque euro qui nous est attribué.

Je vais me répéter mais cela ne peut se faire sans une implication croissante des élus, des salariés des CMCAS et des agents des IEG. Il nous faut vivre "le par et le pour" de façon toujours plus forte.

Pour résumer, le rôle de proximité des SLVies leur permet de détecter et de répondre au plus près des besoins des agents, de leurs familles et de leur diversité. Le rôle de la CMCAS est de les y aider avec des moyens humains et financiers qui sont les siens d'une part et de l'autre de fédérer les initiatives qui ont du succès et d'assurer l'égalité du traitement.

Une autre hypothèse pèse sur notre avenir commun : celle de la remise en cause de notre statut par l'État et les employeurs qui veulent le vider de son contenu. En clair, il s'agit de la remise en cause du contrat de travail commun, de la solidarité intergénérationnelle qui est un socle intangible et enfin des acquis sociaux qui restent un modèle de progrès social dans notre pays. Des futures mobilisations sont à prévoir. De leur réussite dépend notre avenir. Seule la mobilisation et l'action permettront de changer la destinée que l'État et les employeurs veulent nous imposer. »

Applaudissements.

9) Vœux des AG de SLVie

Christine CADIOU (CGT) rappelle que chaque SLVie a organisé sa propre assemblée générale, permettant aux bénéficiaires d'émettre des vœux.

Nicolas NOGUES (CGT) et Maryline CRÉTEL-JULUS (CGT) donnent alternativement lecture des vœux. **Christine CADIOU (CGT)** les soumet au vote.

Le vœu n° 1 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 2 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Vœu n° 3

Thierry CHEVALLIER (CGT) propose d'élargir le vœu à l'ensemble des salariés de l'Énergie, ce que la loi permet mais que les patrons refusent de faire, ce qui permettrait d'ailleurs de récupérer plus de 1 % pour les activités sociales.

Christine CADIOU (CGT) soumet au vote vœu n° 3 ainsi modifié.

Le vœu n° 3 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 4 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 5 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 6 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 7 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Le vœu n° 8 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Vœu n° 9

Nicolas NOGUES (CGT) propose d'exiger le maintien de toutes les SLVies, pas de la seule SLVie 10.

Christine CADIOU (CGT) note que le vœu a été émis par la SLVie 10. Elle rappelle que la CMCAS est en négociation pour que toutes les SLVies restent ouvertes, avec au moins un correspondant par SLVie.

Thierry CHEVALLIER (CGT) propose à l'assemblée générale de réaffirmer, en période de négociation, la spécificité de l'Île-de-France et du 93, qui justifie le maintien des moyens actuels. Il propose donc de mettre au vote « *le maintien de toutes les SLVies, avec les moyens bénévoles associés, en tenant compte de la spécificité du 93* ».

Nicolas NOGUES (CGT) fait lecture du vœu ainsi modifié : « *Les délégués réunis ce jour exigent le maintien de toutes les SLVies avec les moyens appropriés pour tenir compte de la spécificité du 93* ».

Christine CADIOU (CGT) soumet au vote le vœu ainsi modifié.

Le vœu n° 9 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Vœu n° 10

Christine CADIOU (CGT) demande aux délégués de la SLVie 10 d'expliquer le vœu, qui paraît peu clair.

Véronique PICARD (FO) se souvient qu'il s'agissait d'activités ou de vacances mais pense qu'il manque des éléments à la question.

Christine CADIOU (CGT) rappelle que les vacances et les activités sont au coefficient et propose de retirer le vœu, qui n'est pas clair.

Morgan FERGE (CGT) comprend qu'il s'agit de mettre fin au tarif socialisé.

Philippe BEDNARZ (CGT) suppose qu'il s'agit des tarifs de la restauration, qui diffèrent d'un site à l'autre.

Gilles BOURDON (CGT) a la même interprétation que Morgan FERGE. Il témoigne, en tant que cadre, payer le tarif maximal dans beaucoup de restaurants. Les jeunes cadres qui dépassent l'indice 16 000 ne voient aucun bénéfice à participer aux activités de la CMCAS.

Thierry CHEVALLIER (CGT) estime qu'il s'agit plutôt d'une question salariale.

Christine CADIOU (CGT) souligne qu'aucun agent des IEG ne paie le coût réel. Il serait préférable de revoir les salaires du collège Exécution. Elle précise que la CMCAS ne fait que retranscrire les vœux tels qu'elle les reçoit.

Le vœu n° 10 est retiré.

Vœu n° 11

Christine CADIOU (CGT) ne comprend pas le vœu, les activités se faisant plutôt le week-end ou le soir après le travail, à part la journée des droits de la Femme.

Gilles BOURDON (CGT) estime que les jeunes cadres, passionnés par leur travail, travaillent trop tard pour participer à des activités le soir.

Thierry CHEVALLIER (CGT) confirme qu'un cadre à mi-temps travaille désormais 12 heures par jour grâce à l'accord sur le forfait jour.

Christine CADIOU (CGT) ne peut pas adapter les horaires des activités de la CMCAS à toutes les situations, par exemple les astreintes qui durent des semaines entières.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) évoque le sport, la culture ou la musique sur certains sites, comme la médiathèque de Cap Ampère.

Gilles BOURDON (CGT) témoigne ne pas avoir accès à Cap Ampère, qui est un site VIP à l'accès restreint.

Cécile ROTH (CGT) ne reconnaît pas les conditions de l'accord négocié avec la direction du site.

Christine CADIOU (CGT) lui écrira pour lui demander que Cèdre ait accès à la salle de sport, à la médiathèque, à la culture et au potager sur Cap Ampère.

Khaled GHORIFA (CGT) organise, avec la CGT qui tient la médiathèque, la Grande dictée de Cap Ampère, en faisant appel au romancier Rachid SANTAKI, le lundi 14 octobre de midi à 13 h 30, dans le cadre de la semaine des associations de Cap Ampère. Tous y sont cordialement invités, sur inscription, notamment les agents de Cap Ampère, Spallis et du Landy. Il commencera bientôt la communication sur l'activité.

Philippe BONDET-LABORIE (FO) précise que la commission Loisirs Culture organise des activités variées, la plupart du temps le week-end sauf certaines activités négociées et des voyages, qui peuvent déborder autour d'un week-end. Il ne comprend donc pas la question, sauf à supposer que la question concerne la SLVie 10 elle-même.

Xavier HYRON propose de rappeler aux bénéficiaires qu'ils peuvent faire remonter leurs demandes lors des assemblées générales de SLVie et proposer des horaires. La CMCAS étudiera leurs demandes.

Morgan FERGE (CGT) précise que la commission Jeunes propose souvent des activités en semaine pour des questions budgétaires. Privatiser une piste de karting ou une boîte de nuit coûte beaucoup moins cher le mardi que le vendredi. Une activité de paintball a été organisée en week-end mais il n'y a pas vu plus de personnels de la SLVie 10.

Le vœu n° 11 est retiré.

Vœu n° 12

Christine CADIOU (CGT) ne comprend pas la demande. La CCAS a de telles bornes mais la CMCAS est au plus près des agents. Tout passe par les SLVies, pas par des e-billets.

Le vœu n° 12 est retiré.

Vœu n° 13

Christine CADIOU (CGT) n'a pas pu organiser une réunion par SLVie mais organise des réunions sur SOLIMUT le 7 octobre à Pantin et le 16 octobre au Blanc-Mesnil à 14 heures. Tous les inactifs sont invités à s'y rendre, même s'il ne s'agit pas de leur SLVie.

Gilles BOURDON (CGT) comprend que la demande de permanences, à l'image de ce qui est fait pour la CAMIEG, concerne aussi les actifs.

Le vœu n° 13 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Vœu n° 14

Corine POUHAL (CGT) propose de corriger « la direction » en « les directions » et qu'une délégation de femmes aille porter la demande auprès de toutes les directions.

Christine CADIOU (CGT) propose en effet de généraliser le vœu à toutes les femmes bénéficiaires de la CMCAS 93. Elle se souvient avoir organisé une telle délégation auprès des directions de Pantin, qui avaient cédé. Une autre possibilité est d'organiser un rassemblement devant le SGE le 8 mars.

Le vœu n° 14 est approuvé à l'unanimité par 14 voix POUR.

Vœu n° 15

Christine CADIOU (CGT) reconnaît que la CMCAS n'organise pas de tels stages. Elle a réalisé un livret et chaque SLVie est chargée d'expliquer les activités sociales aux nouveaux arrivants.

Nicolas NOGUES (CGT) observe que les directions n'invitent plus la CMCAS à venir présenter les activités sociales lors des stages pour les jeunes embauchés, ce qui a entraîné la création des livrets et l'organisation par certains syndicats, dont la CGT, de stages d'accueil pour les nouveaux embauchés avec les administrateurs et présidents de CMCAS et de commission.

Stéphane MALARANGE (CGT) confirme que les jeunes agents ne savent pas que les SLVies existent.

Thierry CHEVALLIER (CGT) organise en effet des stages de connaissance des activités sociales et du statut de trois jours, en incluant la protection sociale, la retraite et les activités de loisirs. La CGT peut le faire sur les sites. Mais le patronat, qui veut annuler les statuts, n'a pas intérêt à pérenniser ces stages. Les syndicats doivent mener le combat et s'organiser pour développer ces formations.

Corine POUHAL (CGT) précise que les stages d'accueil sont ouverts à tous et pas limités aux nouveaux arrivants. Des agents plus anciens y participent parfois.

Le vœu n° 15 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Vœu n° 16

Christine CADIOU (CGT) se réfère à l'explication antérieure. Le conseil d'administration de la CMCAS ne veut aucune gratuité mais la négociation avec la CCAS est en cours.

Xavier HYRON estime que le vœu s'adresse à la CCAS, pas à la CMCAS, et lui demande de prendre en charge les frais d'inscription des bénévoles.

Christine CADIOU (CGT) propose de préciser « *que les bracelets soient payés par la CCAS pour les collègues qui sont bénévoles* ». Les bénévoles de la CMCAS paient leur bracelet.

Xavier HYRON ajoute que l'absence de gratuité était une demande de la CCAS.

Morgan FERGE (CGT) estime que payer son bracelet est un acte militant pour que le festival puisse se tenir et participer à son bon déroulement.

Thierry CHEVALLIER (CGT) ajoute que les activités sociales prennent déjà en charge la moitié du coût du bracelet de tout participant, bénévole ou pas.

Stéphane MALARANGE (CGT) estime que ceux qui réclament la gratuité considèrent apparemment le festival comme du tourisme.

Christine CADIOU (CGT) précise que les bénévoles travaillent pendant cette semaine-là, et souvent dur, notamment en restauration.

Une intervenante craint que des bénévoles soient obligés de l'être.

Gilles BOURDON (CGT) garantit qu'aller travailler au festival de Soulac n'est en aucun cas une obligation.

Nicolas NOGUES (CGT) fait lecture du vœu modifié : « *Les délégués réunis ce jour exigent que le droit d'entrée soit gratuit pour les collègues bénévoles de la CCAS qui participent au bon fonctionnement du festival de Soulac, qui sera pris en charge par la CCAS* ».

Le vœu n° 16 ainsi modifié est validé à la majorité avec 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vœu n° 17

Christine CADIOU (CGT) propose à la SLVie d'aller directement se renseigner auprès du cinéma.

Nicolas NOGUES (CGT) demande à la SLVie de proposer une convention à la CMCAS, qui signe avec plaisir les conventions de partenariat de proximité.

Thierry CHEVALLIER (CGT) rappelle que le projet culturel de la CMCAS prévoit de « *développer tous les partenariats permettant l'accès à la culture de l'ensemble des bénéficiaires, actifs et inactifs, sur l'ensemble du territoire* ». La CMCAS a une convention-type qui permet de démarcher tous les acteurs culturels du département. Le vœu est inutile, la pratique étant déjà inscrite dans les gènes de la CMCAS. Le service Activités doit pour cela se rapprocher rapidement de la SLVie.

Le vœu n° 17 est retiré.

Vœu n° 18

Catherine HOUILLE (CGT) précise que la SLVie organise un loto avec les inactifs et le Secours populaire.

Christine CADIOU (CGT) suggère d'entrer les repas des bénévoles du Secours populaire dans la fiche projet-budget qui doit être rédigée pour l'activité.

Nicolas NOGUES (CGT) propose de retirer cette question organisationnelle.

Le vœu n° 18 est retiré.

Vœu n° 19

Nicolas NOGUES (CGT) rappelle que les élections de SLVie se font après celles de CMCAS, dont les prochaines se tiendront en 2021. La négociation sur les moyens bénévoles est en cours et la CMCAS ne connaît pas le nombre de correspondants SLVie à terme, le but de la CMCAS étant d'en maintenir le plus possible. Il propose donc de suivre le protocole électoral habituel : élections de CMCAS puis élections de SLVies.

Christine CADIOU (CGT) précise que la SLVie 1 est fermée, la déléguée étant partie en inactivité. La CGT et FO y ont tenu des permanences en septembre mais cela ne pourra pas durer très longtemps, d'autant que les bénéficiaires ne sont pas prêts à faire quoi que ce soit pour que la SLVie reste ouverte. Elle propose donc de retirer le vœu et d'envisager la situation selon le résultat des négociations.

Le vœu n° 19 est retiré.

Vœu n° 20

Christine CADIOU (CGT) rappelle la déclaration de Marilyne CRÉTEL-JULUS au sujet des chèques-vacances, logique individualiste qui se retrouve dans le manque d'implication des bénéficiaires de la SLVie 1.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) décrit les conditions dans lesquelles l'assemblée générale de la SLVie de Pantin s'est tenue. Un responsable syndical FO s'est permis de voter alors qu'il ne fait pas

partie de la CMCAS et des membres de la délégation FO ont agressé les administrateurs CGT présents. Elle demande aux administrateurs FO présents de faire remonter ces attitudes inacceptables.

Corine POUHAL (CGT) ajoute que les mêmes empêchaient les bénéficiaires de s'exprimer, y compris des inactifs.

Marilyne CRÉTEL-JULUS (CGT) ajoute que par ailleurs, à Noisy-le-Grand Vendôme, Laurent MATAGNE, administrateur CFDT, parce qu'ils avaient évoqué l'accord sur les moyens bénévoles et précisé qui en étaient les signataires, a interdit aux administrateurs présents de lire les vœux en assemblée générale. Aucun vœu n'est en conséquence remonté de cette SLVie.

Thierry CHEVALLIER (CGT) propose de rédiger une adresse à la fédération CFDT sur cette attitude. Les administrateurs CFDT crachent dans la soupe et font de l'anti-CGT et de l'anti-activités sociales primaire, après avoir abusé des moyens de la CMCAS quand ils l'ont dirigée pendant qu'au niveau national, la collusion est réelle entre la CFDT et le président de la République. Il invite les délégués à expliquer autour d'eux que la CFDT a manifestement des accords avec le MEDEF pour casser les acquis sociaux de toutes les branches professionnelles. Il propose à l'assemblée générale de mandater le bureau pour qu'il adresse à la CFDT une plainte quant à l'attitude de ses administrateurs, par ailleurs absents en permanence en conseil d'administration. L'article du règlement intérieur de la CMCAS, qui prévoit l'exclusion d'un administrateur absent plus de trois fois, n'a jamais été appliqué. Il se propose par ailleurs d'assister à la prochaine assemblée générale de Noisy-le-Grand.

Pascal POIRIER (FO) apprend le problème rencontré localement sur la SLVie 1 et se déclare ouvert à un échange entre délégations au sein de la CMCAS sur le sujet.

Nicolas NOGUES (FO) retient la proposition de rédiger une adresse à la fédération CFDT pour l'informer des absences et du comportement de ses représentants.

Thierry CHEVALLIER (CFDT) propose de leur demander de nommer d'autres représentants, ceux-ci perdant le titre d'administrateur après trois absences non excusées.

Christine CADIOU (CGT) met la proposition aux voix.

L'assemblée générale demande au bureau, à l'unanimité de 14 voix POUR, de rédiger une adresse à l'attention de la fédération CFDT pour demander la nomination d'autres administrateurs de la CMCAS que ceux-ci, dont elle dénonce les absences et la conduite.

Le vœu n° 20 est approuvé à l'unanimité de 14 voix POUR.

Vœu n° 21

Christine CADIOU (CGT) garantit qu'il est toujours possible de partir en vacances avec la CCAS, pour peu de faire suffisamment de demandes et de les varier.

Corine POUHAL (CGT) craindrait que celui qui a une résidence secondaire fasse en sorte de ne pas être affecté et demande des chèques-vacances.

Gilles BOURDON (CGT) confirme un glissement avec la réservation directe. Il juge également impossible de ne pas partir en vacances, sauf à être extrêmement exigeant.

Le vœu n° 21 est rejeté à l'unanimité de 14 voix CONTRE.

Vœu n° 22

Thierry CHEVALLIER (CGT) renvoie à l'employeur la responsabilité d'accorder des chèques-déjeuner.

Le vœu n° 22 est rejeté à l'unanimité de 14 voix CONTRE.

Vœu n° 23

Christine CADIOU (CGT) rappelle que l'aide aux activités sportives des enfants a dû être suspendue suite aux baisses budgétaires. Elle espère pouvoir la rétablir dans le budget 2020. Le budget diminue sans cesse et ne permettra pas d'aider les pratiquants adultes.

Le vœu n° 23 est rejeté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vœu n° 24

Anthony CAMPANA (CGT) précise que le vœu vise à faciliter le détachement du personnel actif pour encadrer en centre de vacances, ce qui s'avère souvent difficile.

Christine CADIOU (CGT) rappelle que cela relève des directions, pas de la CMCAS. La CMCAS ne peut que demander le détachement et l'accord sur les moyens bénévoles ne pourra que rendre les choses encore plus difficiles, même si la CMCAS se bat toujours pour les détachements.

Nicolas NOGUES (CGT) renvoie à chaque direction sa propre politique relative aux activités sociales. La CMCAS essaie de négocier la part collective avec le SGE des IEG, c'est-à-dire le nombre d'heures dont la CMCAS a besoin pour fonctionner, faire les convoyages, « Prenez le relais » et les activités. La CMCAS respecte ce quota d'heures et fait les demandes de détachement en temps et en heure, en respectant les règles de service de chaque métier, et les directions décident. La CMCAS ne peut que demander le respect des règles de détachement, surtout quand elle fait tout dans les règles.

Xavier HYRON propose de voter le vœu et de le remonter à la direction.

Nicolas NOGUES (CGT) propose une nouvelle rédaction du vœu : « *Les délégués réunis ce jour demandent à la CMCAS d'interpeller la direction de DALKIA pour qu'ils respectent les règles en vigueur concernant les détachements sur les activités sociales* ».

Le vœu n° 24 ainsi modifié est adopté à l'unanimité de 14 voix POUR.

10) Questions diverses

Christine CADIOU (CGT) sollicite les questions diverses.

- **Informations sur les formalités à accomplir en cas de décès d'un proche**

Sébastien CONTRANT (CGT) s'est trouvé dans cette situation et n'a pu trouver des informations que par l'intermédiaire de la CMCAS 78. Son correspondant de SLVie n'avait en particulier aucun élément.

Pascale ZIEGLER (CGT) explique qu'un livret sur les démarches à accomplir en cas de décès d'un proche a été mis en place.

Une déléguée propose de mettre le livret et les différents documents sur le site.

Tatiana AVART l'informe que tel est déjà le cas.

Nicolas NOGUES (CGT) explique que le site est en réfection. Un nouveau chargé de communication est en cours d'embauche pour le remettre en place et faire en sorte qu'il fonctionne

beaucoup mieux. Les conventions et les partenaires y seront placés le plus rapidement possible. Tout devrait être mis à jour pour la fin du mois d'octobre.

Xavier HYRON ajoute qu'il existe une page Facebook dédiée à l'ASS.

Nicolas NOGUES (CGT) confirme que le Facebook de la CMCAS aura des onglets relatifs à chaque commission. La page consacrée à l'ASS rejoindra le compte Facebook de la CMCAS.

- **Information sur l'accord sur les moyens bénévoles**

Stéphane MALARANGE (CGT) ne peut pas avoir le soutien des agents s'il n'est lui-même pas informé de ce qui se passe et des difficultés rencontrées par les CMCAS. Sa SLVie n'a eu aucune information sur les démarches menées pour pérenniser les moyens, à part des tracts incompréhensibles ou des comptes rendus de réunions reçus de son syndicat.

Nicolas NOGUES (CGT) ne peut donner que l'information dont il dispose. Il a à ce jour rencontré deux fois les directions : une fois pour leur transmettre les revendications de la CMCAS d'un fonctionnement maintenu à l'identique (nombre d'heures, de correspondants de SLVie, etc.) et une fois pour argumenter auprès d'elles. Les directions n'ont toujours pas répondu et ne font que retarder le couperet qui menace les correspondants de SLVie. À Énergie 93, il organise des assemblées générales de personnel et les agents sont informés. Il est à sa disposition pour discuter du sujet et l'invite à se rapprocher de son syndicat.

Stéphane MALARANGE (CGT) souligne que les agents du CEIDRE sont éparpillés et qu'il est difficile de les mobiliser, d'autant qu'il ne dispose d'aucun support et connaît mal le sujet.

- **Remerciements**

Khaled GHORIFA (CGT) remercie les agents de la CMCAS, toujours disponibles quand il les appelle ou les contacte par mail, pour leur réactivité, leur professionnalisme et leur investissement.

Applaudissements.

Christine CADIOU (CGT) lève la séance de l'AG de la CMCAS et remercie les participants.

Applaudissements.

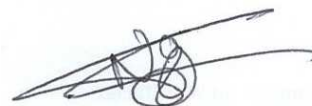
La séance est levée à 11 h 50.

La Présidente CMCAS 93



Cécile ROTH

Le Secrétaire Général CMCAS 93



Nicolas NOGUES